

Abrogation pour erreur matérielle de la délibération nommée : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SMMAR A SIEGER A LA CLE DU SAGE, visée en préfecture le 14 mars 2023. Elle porte le numéro 18 et non pas 19.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 10h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle du conseil municipal de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 20

Date de convocation du Comité : 1^{er} mars 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
	BOYER-CORCUFF	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SM Berre et rieu	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
Messieurs	BARDIES Pierre (SIAH Fresquel)	représenté par	FERNANDEZ David
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel

Mme Bernadette SIRE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SMMAR A SIEGER A LA CLE DU SAGE FRESQUEL

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-11-3172 du 20 octobre 2009 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Fresquel ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20160027 du 13 décembre 2016 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Fresquel, modifié

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° 20160027 du 13 décembre 2016 portant renouvellement de la CLE du SAGE du Fresquel

VU l'article R 212-31 du Code de l'environnement qui fixe la durée du mandat des membres de la CLE autre que les représentants de l'Etat à six ans ;

Il est proposé la candidature de M. François DEMANGEOT.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le renouvellement du représentant du SMMAR à la CLE du SAGE du Fresquel

DESIGNE M. François DEMANGEOT comme représentant du SMMAR à la CLE du SAGE du Fresquel

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr